

Du 26 septembre 2019



Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@ccctdm.fr

Présent.e.s : Tony BERNARD, Abdelhraman MEFTAH, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Christiane SAMSON, Serge PERCHE, Bernard GARCIA, Pierre ROZE, Daniel BERTHUCAT, Jean-Pierre DUBOST, Claude GOUILLON-CHENOT, Ludovic COMBE, Martine MUNOZ, Marie-Noëlle BONNARD.

Absent.e.s excusé.e.s : Michel GONIN, Claude NOWOTNY, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Ghislaine DUBIEN.

Maire présent : Bernard LORTON

1) ACCUEIL DE JACQUELINE JOUVE ET CHRISTOPHE JEANPETIT : PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CINE-PARC (I) (Annexes 1, 2, 3 et 4) (I)

A la suite de la présentation, Tony BERNARD évoque le besoin de financement du syndicat, qui s'inscrit dans un paysage financier contraint.

Même si les règles de solidarité propres à Thiers Dore et Montagne (TDM) seront étudiées à part.

Tony BERNARD propose un tour de table, afin d'identifier l'activité du syndicat sur les communes. Daniel BERTHUCAT questionne le syndicat, sur le montant des prestations de Ciné-Parc en direction de communes.

Pour certaines communes, la prestation « Ciné-gouter », est estimée intéressante mais relativement chère.

Jean-Pierre DUBOST exprime que la perspective de financement devrait être abordée en Conseil Communautaire. Bernard VIGNAUD apprécie le service mais pense que la contribution aux prestations pourrait être plus partagée entre les communes du territoire.

Ludovic COMBE explique que la Commune d'Augerolles a vu elle aussi les prestations augmenter.

Pierre ROZE exprime une crainte, celle de voir ce financement supplémentaire diminuer le budget de la culture.

Au regard de ce qui est déjà financé, le besoin supplémentaire est estimé à 18 000€.

Bernard LORTON questionne les évolutions numériques des projections cinématographiques.

Martine MUNOZ évoque l'action de Ciné-Parc et la solidarité territoriale nécessaire pour maintenir l'activité.

Une proposition de réflexion est avancée, qui inviterait plusieurs Communautés de Communes.

Tony BERNARD propose une réflexion élargie, notamment au travers du Projet de Territoire.

2) ETAT D'AVANCEE DE LA COMPETENCE MOBILITE ET REPRESENTATIONS DES ELUS A VENIR

Rappel du contexte :

Thiers Dore et Montagne a délibéré favorablement le 11 avril 2019 pour exercer la compétence mobilité à compter du 1er janvier 2020. Cette prise de compétence a fait l'objet d'une modification statutaire votée le 12 septembre 2019.

Dans ce cadre, Thiers Dore et Montagne (TDM) viendra en représentation-substitution de la Commune de Thiers, membre du syndicat des transports à compter du 1er janvier 2020.

De son côté, le syndicat des transports a été saisi par délibération et va statuer, le 1er octobre 2019, sur l'entrée de deux nouvelles Communes (Saint-Jean d'Heurs et Lezoux) ainsi que sur la sortie de la Commune de Peschadoires, fixée au 31 décembre 2019.

Si le syndicat valide ces demandes, les Communes de Thiers et de Peschadoires auront à leur tour 3 mois pour les confirmer par délibération.

Cette nouvelle donne permettrait à Madame la Préfète de :

- Prendre un arrêté autorisant le retrait de la commune de Peschadoires du SIVU au 31 décembre 2019,
- Prendre un arrêté autorisant l'adhésion de Lezoux et de Saint-Jean-d 'Heurs au 1er janvier 2020,
- Prendre un arrêté portant transfert de compétences et modification des statuts de TDM au 31 décembre 2019,
- Prendre un arrêté constatant la représentation-substitution de Thiers Dore et Montagne (TDM) à la commune de Thiers au sein du SIVU, qui deviendrait ainsi syndicat mixte au 1er janvier 2020.

Le syndicat des transports devra modifier ces statuts au 1er octobre :

- pour se conformer aux statuts modifiés de TDM,
- pour modifier l'adresse de son siège qui était situé en mairie de Thiers et qui serait désormais au siège de TDM
- pour modifier la représentation de ses membres (nouvelles Communes)

Sur ce dernier point, la proposition qui sera débattue au prochain conseil syndical, serait de pouvoir attribuer un nombre de siège aux communes proportionnellement à leur population.

Actuellement le syndicat comprend 8 délégués (5 pour Thiers et 3 pour Peschadoires). Au 1er janvier 2020, la proposition serait de 9 délégués se répartissant comme suit :

- 5 délégués pour les communes de plus de 10 000 habitants
- 3 délégués pour les communes de plus de 5 000 habitants
- 1 délégué pour les communes de moins de 5 000 habitants

Dans cette optique, TDM sera amenée à délibérer :

1. Avant le 31 décembre 2019 afin d'élire ces 5 délégués.
2. Après le 1er janvier 2020, afin d'amener le syndicat à étendre sa représentation à toutes les communes de la communauté.

Au 1er janvier 2020 le syndicat des transports organiserait les transports scolaires sur la commune de Thiers en attendant la mise en œuvre de la nouvelle offre de mobilité, vraisemblablement à compter du 1er septembre 2020.

Il s'agira de constituer une équipe technique afin de faire fonctionner la structure. En l'état, une équipe de 5 agents (2 à TDM et 3 à la ville de Thiers) représentant environ 1 ETP ouvrirait pour le fonctionnement du syndicat. Une convention de gestion administrative et technique



existe depuis 2011 entre le syndicat et la Ville de Thiers régissant le fonctionnement du syndicat, pour une participation annuelle de 11 806,42€.

Par ailleurs, avec l'entrée des nouvelles Communes dans le syndicat, le périmètre de l'étude mobilité va être modifié. Le bureau d'étude va voir sa mission élargie avec l'actualisation du périmètre (Thiers Dore et Montagne (TDM), Lezoux et Saint-Jean d'Heurs).

Il conviendrait de constituer un groupe de travail avec les représentants des Communes rentrantes afin de suivre la mission d'actualisation du périmètre et la constitution de la nouvelle offre de transport.

Enfin, l'idée du syndicat serait de mettre en place le Versement Transport (VT) qui deviendra Versement Mobilité (VM) prochainement, à compter de la promulgation de la loi sur les mobilités. Ce versement pourrait être mis en place (par le syndicat) à compter du 1er janvier 2020, même si la nouvelle offre de transport ne se ferait qu'en septembre 2020. Il s'agit de pouvoir alimenter le budget du syndicat dès 2020, budget qui, aujourd'hui, ne dégage que très peu d'excédent (55 000€ en 2018), afin de préparer au mieux cette nouvelle offre.

Abdelhraman MEFTAH présente la démarche.

Olivier CHAMBON insiste sur le transport scolaire et évoque le cahier des charges du bureau d'étude, suite au complément demandé (24 000€).

Tony BERNARD rappelle que, sur cette compétence, le service doit être en rapport avec les recettes de Thiers Dore et Montagne (TDM).

Calendrier : Une date de prise de compétence est posée mais l'échéance est proche au regard du recentrage du travail sur le nouveau périmètre.

Concernant la proposition qui a été faite, dans un premier temps, d'adosser « les fonctions socles » (marchés publics, RH, comptabilité et finances) aux services supports de Thiers Dore et Montagne (TDM), cela ne serait pas nécessaire.

La mise à disposition d'agents de la Ville de Thiers se poursuivra jusqu'à fin décembre puis le Syndicat recrutera en propre.

Un échange a lieu sur la future politique tarifaire.

Tony BERNARD mentionne un calendrier à tenir entre :

- La prise de compétence Thiers Dore et Montagne (TDM) pour les 30 communes
- La transformation des statuts du Syndicat
- Le rendu de la compétence du Département à la Région

La désignation des représentants pour siéger au syndicat aura lieu lors du Conseil Communautaire du 5 novembre 2019. Proposition : + Marie Noëlle BONNARD.

Le « clectage » à venir portera sur les « 430 000€ » que verse la Ville de Thiers au Syndicat.

